



Grand-Duché de Luxembourg
ATHÉNÉE DE LUXEMBOURG

Joseph Salentiny
Directeur

24, Bd Pierre Dupong
L-1430 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 5 janvier 2018

« Faire son choix »

Brochure destinée aux élèves de 4^e

Préambule

La brochure a été éditée avant le vote de la loi du 29 août 2017 portant sur l'enseignement secondaire et modifiant 1. la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques ; [...]. Cette loi de la réforme du lycée vise des sections plus flexibles pour favoriser l'excellence.

Extrait du dossier de presse « La réforme du lycée : Une réponse à 12 grands défis pour une meilleure qualification de nos jeunes » publié par le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse le 5 juillet 2017.

« Le système des classes supérieures, fondé sur des sections de spécialisation rigides, est resté plus ou moins inchangé depuis l'année 1968. Il ne répond plus aux attentes de la société du 21^e siècle, ni à la diversité des talents de nos élèves. Il ne répond pas non plus à l'évolution du monde universitaire qui se spécialise, avec des universités qui sélectionnent de plus en plus leurs étudiants en fonction de leurs talents et parcours spécifiques. Avec la réforme, les classes supérieures de l'enseignement secondaire sont adaptées pour répondre mieux aux aspirations des jeunes, aider chacun à atteindre le maximum de ses capacités personnelles, et adapter l'école luxembourgeoise à l'évolution du paysage académique et du marché du travail. L'organisation des sections dans ces classes est rendue plus flexible pour prendre davantage en compte la diversité des talents des élèves et mieux préparer ceux-ci aux études supérieures. L'autonomie accrue accordée aux établissements scolaires permet à ceux-ci d'apporter des modifications aux sections existantes. Les lycées peuvent proposer de nouvelles combinaisons de disciplines, pour répondre aux besoins et aspirations de leurs élèves et contribuer ainsi à la diversification de l'offre scolaire. Les classes supérieures permettront ainsi d'assurer le meilleur parcours possible à chacun, en mettant l'accent sur ces talents et en développant ceux-ci. »

Afin de mettre en œuvre ces aspects de la réforme du lycée, j'ai mis sur pied un groupe de travail qui a pour mission d'intégrer les objectifs de la réforme au profil de l'Athénée. Il s'agira de concevoir un plan de développement scolaire qui aura des répercussions sur l'organisation des différentes sections.

Cette démarche qui va s'étaler sans doute sur plusieurs années devra s'appuyer prioritairement sur notre tradition humaniste tout en s'inspirant de différentes expériences et réflexions internes et externes, de la latitude aménagée par la réforme, des initiatives des disciplines ... des contraintes dues aux sections existantes, aux programmes des disciplines et aux critères de promotion.

Le nouveau projet d'établissement qui démarrera à la rentrée 2018-2019 constituera un cadre adéquat pour relever les défis en question.

Ainsi, il est clair que l'année en cours et l'année 2018-2019 serviront essentiellement à dresser un état des lieux et à élaborer de nouvelles pistes d'action qui pourront être réalisées et évaluées au cours des années suivantes.

En 2018-2019, l'organisation fondamentale des sections existantes ne sera pas modifiée. D'éventuels changements ponctuels (nouveaux cours à option etc.) seront annoncés en temps utile.

Joseph Salentiny
Directeur de l'Athénée